

AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES EN ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société **ALLIANCES DEVELOPPEMENT IMMOBILIER**, société anonyme au capital de 1.261.492.800 dirhams et dont le siège social est à Casablanca, 16, rue Ali Abderrazak, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le n°74.703, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra audit siège social, le :

LUNDI 29 JUIN 2015 À 15 HEURES

En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 ;
- Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Il est à rappeler que pour avoir le droit d'assister à cette assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé.

Seuls les actionnaires titulaires de dix (10) actions au moins ont le droit d'assister à l'assemblée générale ordinaire.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par le Dahir n°01-08-18 du 17 Joumada I 1429, portant promulgation de la loi 20-05 (la "Loi"), disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Leurs demandes doivent parvenir au siège social en recommandé avec accusé de réception (au Secrétariat de la Direction Générale de la Société à Casablanca, 16, rue Ali Abderrazak).

Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social.

Le projet des résolutions qui seront soumises à cette assemblée, tel qu'il est arrêté par le Conseil d'administration, se présente comme suit :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014, approuve expressément les états de synthèse tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, se soldant par une perte nette comptable de -294.966.212,71 dirhams.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice s'élevant à -294.966.212,71 dirhams comme suit :

Résultat net de l'exercice	- 294.966.212,71 MAD
Diminué du report à nouveau antérieur créditeur	282.573.801,85 MAD
Solde au compte report à nouveau débiteur	- 12.392.410,86 MAD

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 de la Loi, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION

Par suite de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale confère aux administrateurs quitus définitif, et sans réserve, de leur gestion pendant l'exercice dont les comptes ont été ci-dessus approuvés et aux Commissaires aux comptes pour leur mandat durant ledit exercice.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la Loi.

Le Conseil d'administration

ALLIANCES

2014 RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2014

COMPTES SOCIAUX ALLIANCES DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER AU 31 DÉCEMBRE 2014

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)- AUTOFINANCEMENT			
DU 01/01/2014 AU 31/12/2014			
RUBRIQUES	Exercice N	Exercice N-1	
Résultat net de l'exercice :			
Bénéfice (+)	-	193 862 575,07	
Pertes (-)	-294 966 212,71	-	
(+) Dotations d'exploitation	17 847 613,41	13 860 456,59	
(+) Dotations financières	327 077 457,87	10 035 682,98	
(+) Dotations non courantes	-	-	
(-) Reprises d'exploitation	-	-	
(-) Reprises financières	0,00	82 838 233,66	
(-) Reprises non courantes	-	-	
(-) Produits des cessions d'immobilisations	245 000,00	14 833,33	
(+) Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	4 699,39	10 200,00	
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	49 718 557,96	134 915 847,65	
(-) Distribution de bénéfices	146 896 512,00	242 000 000,00	
AUTOFINANCEMENT	-97 177 954,04	-107 084 152,35	

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.
 (2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.
 (3) L'exercice repris sur subventions d'investissement.

NOTA : Le calcul de la C.A.F. peut être effectué à partir de l'E.B.E.

A2 : ETAT DES DEROGATIONS

Indication des dérogations	Justification des dérogations	Influences des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
La société applique la méthode de l'avancement, en comptabilisant aussi bien le chiffre d'affaires que les charges y afférentes et non uniquement le produit net partiel tel que préconisé par le CGNC.	La société estime que le fait de comptabiliser uniquement la marge à l'avancement, telle que préconisée par le CGNC ne permet pas dans le cadre de l'activité de la société d'atteindre l'objectif d'image fidèle recherché par la Norme Comptable.	L'application de cette dérogation comptable n'a pas d'impact sur le résultat de la société mais uniquement sur la présentation des comptes. Faute de Chiffre d'Affaires relatif à cette méthode en 2014, aucun impact sur la présentation des comptes n'est à noter.
	Le choix de la comptabilisation du chiffre d'affaires, relatif à des travaux reçus par le client, permet de refléter la réalité économique de l'activité de la société.	

A3 : ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

Nature des changements	Justification des changements	Influences sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
NEANT	NEANT	NEANT

B2 : TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION				DIMINUTION				MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement			
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	42 975 189,63	24 602 178,83	0,00	0,00	0,00	6 334 419,52	0,00	0,00	61 242 349,94	
• FRAIS PRELIMINAIRES	839 080,00	5 749 686,62	0,00	-	0,00	0,00	0,00	0,00	6 588 766,62	
• CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS D'EXERCICES	42 136 109,63	18 852 493,21	0,00	-	0,00	6 334 419,52	0,00	0,00	54 654 183,32	
• PRIME DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS	0,00	0,00	0,00	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
• IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 054 291,52	3 826 345,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 880 637,33	
• Immobilisation en recherche et développement	0,00	0,00	0,00	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
• Brevets, marques, droits et valeurs similaires	3 606 996,61	2 885 132,40	0,00	-	0,00	0,00	0,00	0,00	6 492 129,01	
• Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
• Autres immobilisations incorporelles	3 447 294,91	941 213,41	0,00	-	0,00	0,00	0,00	0,00	4 388 508,32	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	72 504 749,68	5 269 353,63	0,00	140 329,86	9 854,63	0,00	140 329,86	0,00	77 764 208,68	
• Terrains	914 545,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	914 545,07	
• Constructions	7 208 433,42	8 585,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 217 018,42	
• Matériel, techniques, matériel et outillage	316 172,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	316 172,70	
• Matériel de transport	282 396,74	0,00	0,00	0,00	9 854,63	0,00	0,00	0,00	272 542,11	
• Mobilier, matériel bureau et aménagements	39 669 974,99	614 504,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 284 479,46	
• Autres immobilisations corporelles	23 972 894,90	4 402 988,16	0,00	140 329,86	0,00	0,00	0,00	0,00	28 516 212,92	
• Immobilisations corporelles en cours	140 329,86	243 276,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 329,86	0,00	243 276,00	

B4 : TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
ACHOUATIM EL BARAKA	PROMOTION IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE	50 000 000,00	99,95%	154 973 960,00	154 973 960,00	31/12/14	124 797 889,03	34 616 786,49	19 989 920,00
ALGEST	PROMOTION IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE	3 300 000,00	99,99%	3 299 600,00	0,00	31/12/14	-9 971 839,04	-2 069 367,70	-
ALHIF MANAGEMENT	GESTION DES PARTICIPATIONS	5 000 000,00	39,99%	1 999 600,00	1 999 600,00	31/12/14	10 517 976,37	2 560 104,78	479 856,00
ALLIANCES BENCHMARK	DEVELOPPEMENT PROMOTION ET GESTION DE PROJETS	300 000,00	99,87%	299 600,00	299 600,00	31/12/14	106 409,15	-63 597,80	-
ALLIANCES DARNA	PROMOTION IMMOBILIERE	857 000 000,00	93,02%	797 207 500,00	797 207 500,00	31/12/14	1 327 511 690,58	394 420 458,60	231 190 175,00
ALLIANCES HOSPITALITY	PROMOTION HOTELIERE ET TOURISTIQUE	1 000 000,00	99,96%	999 600,00	999 600,00	31/12/14	201 952,82	-34 459,02	-
ALLIANCES INTERNATIONAL	DEVELOPPEMENT ET MONTAGE DE PROJETS IMMOBILIERS	1 129 748,00	100,00%	1 129 748,00	1 129 748,00	31/12/14	983 614,95	248 761,76	-
ALLIANCES INVESTISSEMENT INTERNATIONAL	GESTION DES PROJETS A L'ETRANGER	1 000 000,00	99,95%	999 500,00	999 500,00	31/12/14	210 187,86	-26 351,60	-
ALLIANCES MOD	TENANT BUREAU D'ETUDES	10 000 000,00	100,00%	9 999 600,00	9 999 600,00	31/12/14	2 699 480,67	-11 562 241,75	-
ALLIANCES SENEGAL	PROMOTION IMMOBILIERE	171 401,95	100,00%	171 401,95	171 401,95	31/12/14	-5 369 445,00	-5 532 636,00	-
ALLIANCES SUD DEVELOPPEMENT	PROMOTION IMMOBILIERE	100 000,00	100,00%	100 000,00	100 000,00	31/12/14	-168 761,16	-177 525,53	-
ALLIANCES TAGHAZOUT	PROMOTION IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE	300 000,00	99,87%	299 600,00	299 600,00	31/12/14	271 100,00	28 900,00	-
ALMAMUS	PROMOTION IMMOBILIERE	10 000,00	99,00%	9 900,00	9 900,00	31/12/14	10 000,00	0,00	-
ALMES	GESTION DES PARTICIPATIONS	183 000 000,00	72,60%	132 861 000,00	0,00	30/06/14	144 641 575,50	-5 855 591,47	-
ALZADEQ	AMENAGEMENT ET DISTRIBUTION	1 000 000,00	65,00%	3 250 000,00	0,00	31/12/14	-12 365 328,02	-2 564 996,07	-
ALTAG	PROMOTION IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE	15 000 000,00	73,99%	15 900 000,00	15 900 000,00	31/12/14	35 192 762,09	-1 799 515,00	-
ALVI	ETUDES ET DEVELOPPEMENT	3 000 000,00	99,98%	2 999 500,00	2 999 500,00	31/12/14	3 404 364,91	-2 417 315,98	-
ATLAS NAKHIL	PROMOTION IMMOBILIERE	5 000 000,00	60,00%	66 792 000,00	24 037 844,29	31/12/14	39 572 549,28	-5 884 556,58	-
COGEDIM	PROMOTION IMMOBILIERE	25 300 000,00	100,00%	25 299 600,00	25 299 600,00	31/12/14	33 295 246,41	-7 568 373,27	-
EMT AGREGATS	EXPLOITATION DE CARRIERES	5 000 000,00	99,99%	4 999 600,00	0,00	31/12/14	-1 878 773,38	-71 993,25	-
EMT BATIMENT	CONSTRUCTION	50 000 000,00	100,00%	49 999 600,00	0,00	31/12/14	-340 609 352,76	-416 842 633,20	-
EMT ROUTE	CONSTRUCTION	20 000 000,00	99,99%	18 019 999,00	0,00	31/12/14	-8 433 442,88	-44 536 375,24	-
GOLF ARGANA RESORT	PROMOTION IMMOBILIERE	300 000,00	99,87%	299 600,00	299 600,00	31/12/14	178 637,64	-18 549,00	-
GOLF OUED DRAA RESORT	PROMOTION IMMOBILIERE	300 000,00	99,87%	299 600,00	299 600,00	31/12/14	181 350,64	-18 492,00	-
GOLF RESORT PALACE	PROMOTION IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE	50 000 000,00	99,79%	238 917 800,00	238 917 800,00	31/12/14	238 601 478,07	742 291,72	39 919 680,00
JARDINS DU LITTORAL	PROMOTION IMMOBILIERE	100 000,00	70,00%	35 907 239,86	35 907 239,86	31/12/14	73 356 591,33	-268 674,79	-
JARDINS LANTANA	PROMOTION IMMOBILIERE	10 000,00	100,00%	10 000,00	10 000,00	31/12/14	10 000,00	0,00	-
JARDINS NARCOISSE	PROMOTION IMMOBILIERE	50 000 000,00	100,00%	50 000 000,00	50 000 000,00	31/12/14	49 211 146,44	-230 496,58	-
JARDINS VINCENNES	PROMOTION IMMOBILIERE	10 000,00	100,00%	10 000,00	0,00	31/12/14	10 000,00	0,00	-
KHEMISSAT NORD IMMOBILIER	PROMOTION IMMOBILIERE	500 000,00	95,00%	1 187 500,00	0,00	26/01/07	20 862,79	-1 271,30	-
PMH	PROMOTION IMMOBILIERE	33 000 000,00	100,00%	236 000 000,00	97 606 631,71	31/12/14	97 606 631,71	-969 672,03	-
RAMICAL	PROMOTION IMMOBILIERE	612 300,00	50,97%	312 100,00	312 100,00	31/12/14	-7 253 630,71	-1 398 582,00	-
SINDIAB BEACH RESORT	AMENAGEMENT EQUIPEMENT ET EXPLOITATION DE PARC DE LOISIRS	298 000 000,00	16,50%	50 560 557,28	50 560 557,28	31/12/14	197 122 437,79	-2 020 468,04	-
SINDIAB HOLDING	PLACEMENT OU LA GESTION DE VALEURS MOBILIERES	200 000 400,00	50,00%	102 828 478,61	102 828 478,61	31/12/14	137 585 930,82	-1 394 836,94	-
SINDIPARK	PROMOTION IMMOBILIERE	238 000 000,00	0,01%	300,00	300,00	31/12/14	127 020 258,22	-7 766 160,70	-
SOGEAC	BET	1 000 000,00	100,00%	1 000 000,00	1 000 000,00	31/12/14	683 072,89	-1 095 424,82	-
SPL	PROMOTION IMMOBILIERE	300 000,00	99,93%	149 250 944,30	19 464 197,09	31/12/14	19 464 197,09	-7 318 342,64	-
STE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TAGHAZOUT	AMENAGEMENT-DEVELOPPEMENT-COMMERCIALISATION DE LA STATION TOURISTIQUE TAGHAZOUT	400 000 000,00	20,00%	79 999 600,00	79 999 600,00	31/12/14	235 195 321,49	-20 195 908,06	-
STE VALERIANE	PROMOTION IMMOBILIERE	35 010 000,00	100,00%	35 009 900,00	35 009 900,00	31/12/14	27 834 353,03	-1 475 513,16	-
TIFALINT	PROMOTION IMMOBILIERE	100 000,00	99,50%	99 500,00	99 500,00	31/12/14	100 000,00	0,00	-
ZERKAOUIA	PROMOTION IMMOBILIERE	6 000 000,00	99,99%	9 424 163,61	9 424 163,61	31/12/14	27 582 732,99	-2 550 519,44	-
TOTAL				2 282 728 192,61	1 758 176 622,40				291 578 631,00

2014 RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2014

COMPTES SOCIAUX ALLIANCES DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER AU 31 DÉCEMBRE 2014

NATURE	Montant début exercice	DOTATIONS		REPRISES			Montant fin exercice
		D'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	197 551 182,63	-	327 077 457,87	-	-	77 070,29	524 551 570,21
2. Provisions réglementées investissement	-	-	-	-	-	-	-
3. Provisions durables pour risques et charges	1 783 600,00	-	-	-	-	-	1 783 600,00
SOUS TOTAL (A)	199 334 782,63	-	327 077 457,87	-	-	77 070,29	526 335 170,21
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	8 781 114,27	117 561 681,14	-	-	525 177,82	-	125 817 617,59
5. Autres Provisions pour risques et charge	11 017,84	-	81 787,69	-	11 017,84	-	81 787,69
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL (B)	8 792 132,11	117 561 681,14	81 787,69	-	536 195,66	-	125 899 405,28
TOTAL (A+B)	208 126 914,74	117 561 681,14	327 159 245,56	-	613 265,95	-	652 234 575,49

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	1 749 069,00	1 714 396,00	34 672,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
• Prêts immobilisés	38 172,40	3 500,00	34 672,40	-	-	-	-	-
• Autres créances financières	1 710 896,60	1 710 896,60	-	-	-	-	-	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	5 106 054 832,53	4 087 342 838,62	1 018 711 993,91	0,00	299 942,22	244 373 271,75	4 300 823 063,81	0,00
• Fournisseurs débiteurs	87 662 248,71	80 645 275,28	7 016 973,43	0,00	299 942,22	-	819 179,86	-
• Clients et comptes rattachés	1 296 906 369,49	1 158 405 452,70	138 500 916,79	0,00	-	-	829 637 671,68	-
• Personnel	2 381 624,00	0,00	2 381 624,00	0,00	-	-	-	-
• Etat	244 373 271,75	210 915 269,13	33 458 002,62	0,00	-	244 373 271,75	-	-
• Comptes d'associés	692 548 505,52	672 457 178,26	20 091 327,26	0,00	-	-	692 548 505,52	-
• Autres débiteurs	2 779 361 862,12	1 964 919 663,25	814 442 198,87	0,00	-	-	2 777 817 706,75	-
• Comptes de régular. Actif	2 820 950,94	-	2 820 950,94	0,00	-	-	-	-

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRECEDENT
• Avals et cautions		
ATTIARI WAFABANK (découvert exploitation)	15 000 000,00	15 000 000,00
SCMB (découvert exploitation)	5 000 000,00	5 000 000,00
BMCE (découvert exploitation)	50 000 000,00	50 000 000,00
CREDIT AGRICOLE (découvert exploitation)	50 000 000,00	50 000 000,00
• Autres engagements donnés (a)		
Délégation des indemnités d'assurance immeuble N (SG)	-	13 500 000,00
Hypothèque de 1er rang immeuble N (SG)	-	13 500 000,00
Cautions provisoires (SG)	1 000 000,00	1 000 000,00
Cautions provisoires (Attijari wafabank)	2 690 000,00	2 690 000,00
Cautions étrangères (Attijari Wafabank)	1 237 000,00	1 237 000,00
Crédit d'enlèvement	1 000 000,00	1 000 000,00
Caution provisoire sur marché (BCP)	-	14 560 000,00
Caution solidaire et indivisible de ADI en faveur de la société ATLAS NAKHIL pour le remboursement de toutes les sommes qu'ATLAS NAKHIL doit à ATTUARI WAFABANK à concurrence de 85 MDH majorés des intérêts et commissions	36 255 000,00	48 340 000,00
Caution solidaire de ADI en faveur de la société Sindbad Beach Resort pour le remboursement de la somme de 50 MDH que Sindbad Beach Resort doit à la Société Générale majorée des intérêts, commissions, frais et accessoires	50 000 000,00	50 000 000,00
Aval et cautionnement solidaire sur l'emprunt de 180 MDH accordé par la SG à la société Tanger Resort	24 144 207,00	86 082 503,00
Cautions solidaires au profit de la SG en faveur de la société Cegedim pour 95MDH	88 434 353,00	50 000 000,00
Cautions solidaires au profit de tiers de la société Aghoutaim Al Baraka pour 4 141 800 MAD	4 141 800,00	4 141 800,00
Cautions solidaires au profit de tiers de la société Promogam pour un total de 305 KDH	305 000,00	305 000,00
Cautions solidaires au profit de divers clients de la société Golf Resort Palace pour un total de 24 435 387,90 MAD	24 435 387,90	24 435 387,90
Diverses cautions au profit de tiers pour le compte de la société EMT	69 796 000,00	76 000 000,00
Cautions solidaires au profit d'un tiers de la société Cegedim pour 51 514 800 MAD	51 514 800,00	51 514 800,00
Caution solidaire au profit de la Banque Centrale Populaire et CIH pour le compte de la société EMT Bâtiment pour 112 616 000 MAD.	111 078 783,00	112 616 000,00
Caution solidaire au profit du CIH pour le compte de la société EMT Route.	21 289 000,00	-
Caution solidaire pour le compte de la société EMT au profit des banques BMCE, BMCI et SG	43 778 000,00	-
Caution solidaire pour le compte de la société Najila 2 au profit de la SG pour 120 000 000 MAD.	34 739 071,00	117 839 578,00
Caution solidaire ALMOD au profit de Maghreb bail	805 145,00	-
Caution solidaire Alliances Côte d'Ivoire au profit de la Banque Atlantique	53 154 295,00	-
Caution solidaire sur l'emprunt SG accordé à la société AL EXPERENCIA	73 105 919,00	85 000 000,00
Caution solidaire Emprunt Salxus au profit de BMCE	55 421 500,00	80 000 000,00
Caution solidaire Emprunt Jardins de Narcisse au profit de la BCP	259 741 026,00	190 841 026,00
Total	1 128 066 286,90	1 131 103 094,90

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE FINANCEMENT	3 377 702 153,87	3 376 202 828,87	1 499 325,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
• Emprunts obligataires	3 000 000 000,00	3 000 000 000,00	0,00	-	-	-	-	-
• Autres dettes de financement	377 702 153,87	376 202 828,87	1 499 325,00	-	-	-	-	-
DU PASSIF CIRCULANT	1 113 790 884,52	683 710 073,16	430 080 811,36	0,00	10 386 834,70	180 197 562,83	171 609 409,96	0,00
• Fournisseurs	441 529 997,07	275 166 369,34	166 363 627,73	-	10 386 834,70	-	163 644 368,32	-
• Clients créditeurs	323 371 388,42	279 435 888,01	43 935 500,41	-	-	-	-	-
• Personnel	2 023 513,61	-	2 023 513,61	-	-	-	-	-
• Organismes sociaux	2 558 846,76	-	2 558 846,76	-	-	2 558 846,76	-	-
• Etat	177 638 716,17	124 841 388,96	52 797 327,21	-	-	177 638 716,17	-	-
• Comptes d'associés	82 079 088,21	301 385,21	81 777 703,00	-	-	-	-	-
• Autres créanciers	9 321 698,64	3 965 041,64	5 356 657,00	-	-	-	7 965 041,64	-
• Comptes de régular. Passif	75 267 635,64	-	75 267 635,64	-	-	-	-	-

TIERS CREDITEURS OU DEBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SURETE	NATURE (1)	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SURETE DONNEE A LA DATE DE CLOTURE
• Suretés données					
Nantissement actions PMH et SPL+ Hypothèque de 1er rang sur le terrain Hay Bab Sebta (BP)	400 000 000,00	Nantissement	Casablanca le 14 juillet 2009	Nantissement	117 070 822,80
"Nantissement de premier rang des actions de ALMES (ATTUARI WAFABANK et CREDIT DU IMMOCO) (actions ALMES détenues par ADI 1 328 608) + Signature d'un billet à ordre d'un montant égal au crédit auprès d'ATTUARI WAFABANK et CREDIT DU MAROC pour 165 MDH"	165 000 000,00	Nantissement	Casablanca le 4 janvier 2011	Nantissement	0,00
• Suretés reçues					

(1) Drape - 1- Hypothèque - 2- Nantissement - 3- Nantissement - 4- Autres - 5 - à préciser (2) préciser si la sureté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (suretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel) - (3) préciser si la sureté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (suretés reçues)



288, Bd Zertouni
Casablanca - Maroc
Téléphone (212) 0522 22 40 34
Fax (212) 0522 22 40 78

A. SAAIDI ET ASSOCIES
Commissaires aux Comptes

4, Place Maréchal
Casablanca - Maroc
Téléphone (212) 0522 27 99 16
Fax (212) 0522 20 58 90

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014

Messieurs,
Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints, de la société ALLIANCES DEVELOPPEMENT IMMOBILIER S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 2 186 326 028,84 dont une perte nette de MAD 294 966 212,71.

Responsabilité de la Direction
La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur
Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.
Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix de ces procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse
Compte tenu des difficultés financières que connaissent les sociétés EMT, EMT Bâtiment, EMT Routes et EMT Levage, une procédure de règlement amiable a été ouverte à la demande de leurs dirigeants le 13 avril 2015 conformément aux articles 550 et suivants du code de commerce. Dans le cadre de ces procédures, un conciliateur a été désigné par le Président du Tribunal de Commerce dont la mission consiste à favoriser le fonctionnement de ces sociétés et de rechercher la conclusion d'un accord avec les créanciers.
A ce stade, en l'absence de visibilité sur ces procédures, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la suffisance de la provision constituée pour MMAD 299 relative d'une part aux titres de participation détenus par Alliances Développement Immobilier dans Almes (société détenue par EMT et EMT Levage), EMT Bâtiment, EMT Routes et EMT Agrégats pour un montant de MMAD 206 et d'autre part, aux créances détenues sur ces sociétés pour un montant de MMAD 93 sur un total de MMAD 453, ainsi que sur le provisionnement des engagements hors bilan donnés pour le compte de ces filiales pour un montant total de MMAD 246 au 31 décembre 2014.
Sous réserve de l'incidence de la situation décrite ci-dessus, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice closé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société ALLIANCES DEVELOPPEMENT IMMOBILIER S.A. au 31 décembre 2014 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques
Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et, à l'exception de l'incidence du fait exposé ci-dessus, nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.
Par ailleurs, suite aux vérifications spécifiques prévues par la loi, nous portons à votre connaissance que certaines conventions réglementées, citées dans notre rapport spécial, n'ont pas été soumises à l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Nous portons également à votre connaissance qu'au cours de cet exercice, ALLIANCES DEVELOPPEMENT IMMOBILIER S.A. a pris des participations dans les sociétés suivantes :

- 99,96% du capital de la société Alliances Hospitality pour MMAD 1 000 ;
- 99,95% du capital de la société Alliances Investissement International pour MMAD 1 000 ;
- 99,87% du capital de la société Alliances Taghazout pour MMAD 300.

Casablanca, le 28 mai 2015

Deloitte Audit
Ahmed Benabdalkhalek

Associé

Les Commissaires aux Comptes

A. SAAIDI ET ASSOCIES
Ahmed Nawfal Ammar

Associé